

DOSSIER DE PRESSE - 22/03/2024

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

La CAPA investit 262.5 millions d'euros jusqu'en 2027 pour continuer à développer durablement le Pays Ajaccien —



En 2024, la CAPA va poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement au service de son territoire et de la population.

La crise sanitaire de 2020-2021, la guerre en Ukraine engagée en 2022 et ses impacts sur le coût de l'énergie et des matières premières, ont impacté profondément les entreprises, les ménages et les collectivités locales.

Conséquence des crises sanitaire, géopolitique, environnementale et économique, la CAPA (comme l'ensemble des collectivités) est confrontée à une flambée des prix sans précédent depuis 39 ans, qui impacte à plusieurs niveaux ses capacités budgétaires :

- hausse des prix des carburants, de l'électricité, des matières premières et par extension des prestations confiées à des tiers
- hausse du coût des assurances
- hausse du traitement des agents publics (augmentation du point d'indice, revalorisation du SMIC, ...)
- perte de ressources fiscales du fait des difficultés rencontrées par les entreprises et d'une moindre consommation.

Pourtant, le Pays Ajaccien doit maintenir dans les prochaines années une capacité d'investissement forte pour accompagner son nécessaire développement, protéger ses habitants, et maintenir l'attractivité de son territoire.

Il importe donc de préserver la capacité budgétaire de la collectivité, en intégrant l'augmentation des charges financières qui résulteront des emprunts importants à mobiliser. Ainsi, malgré le contexte budgétaire contraint, la CAPA poursuivra en 2024 sa politique d'investissement au service du territoire et de ses habitants pour optimiser les conditions de son développement.

**POUR SUIVRE LES GRANDS
INVESTISSEMENTS JUSQU'EN
2027 POUR DÉVELOPPER
DURABLEMENT LE PAYS
AJACCIEN**

Alors que la loi de programmation des finances publiques prévoit de nouvelles dispositions qui visent à ce que les collectivités contiennent la hausse de leurs dépenses de fonctionnement, et les incite au désendettement, le Pays Ajaccien doit maintenir dans les prochaines années une capacité d'investissement forte. Il importe donc de préserver la capacité budgétaire de la collectivité, en intégrant l'augmentation des charges financières qui résulteront des emprunts importants à mobiliser.

Par sa capacité d'investissement, couplée à sa proximité avec les enjeux locaux, la CAPA est appelée à jouer un rôle majeur et à devenir une référence en matière de développement local. Elle constitue l'échelon territorial le plus légitime (entre les communes et la Collectivité de Corse) pour accompagner la transformation profonde du territoire et sa mutation vers un territoire résilient.

Le Pays Ajaccien doit maintenir dans les prochaines années une capacité d'investissement forte pour accompagner son nécessaire développement, protéger ses habitants, et préserver l'attractivité de son territoire.

En effet au vu du contexte actuel, il est plus que jamais nécessaire de développer des politiques publiques de proximité avec le tissu économique local notamment en termes d'accompagnement, de sensibilisation et d'information.

De même, les politiques d'investissement public portées par les collectivités, et particulièrement la CAPA sont nécessaires pour soutenir le développement économique du territoire.

LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT PUBLIC PORTÉES PAR LA CAPA EN 2024

En 2024, la CAPA devra donc :

- **Pour agir en faveur du développement économique**, qui pèse encore principalement sur le BTP et le tourisme, accompagner les changements de pratiques pour développer la réhabilitation des logements afin de supprimer les passoires énergétiques qui pèsent sur le budget des occupants et sur la qualité de l'environnement. Il s'agira également de peser plus encore sur la localisation, la typologie, la mixité mais aussi les aménités des futures opérations pour faciliter l'accessibilité aux commerces de proximité, l'adaptabilité des logements à des pratiques professionnelles télétravaillés ou à des loisirs personnels, ...

- **En matière touristique**, dans le cadre d'une stratégie spécifique à mettre en œuvre par l'Office Intercommunal du Tourisme, il s'agira de s'appuyer sur les aménagements réalisés ou prévus (sentiers, ZMEL, activités de pleine nature, Syndicat Mixte de la Parata, ...) pour attirer une clientèle tout au long de l'année, qu'elle soit nationale, internationale ou locale. Le développement de filières, tirant partie des atouts compétitifs du territoire, dans des domaines aussi variés que porteurs permettront de proposer des formations qualifiantes, des emplois pérennes et des débouchés professionnels pour une génération de jeunes insulaires qui est pleinement impactée depuis 2020. La réhabilitation de la caserne Grossetti participe de cette ambition.

- **En matière agricole**, les espaces test permettent de faciliter l'implantation de producteurs sur le territoire et la mise en place de circuits courts.

- **Pour limiter les impacts sociaux des crises**, la CAPA va élaborer avec ses partenaires son nouveau Contrat de Ville et finaliser son troisième Programme Local de l'Habitat. S'appuyant sur le Centre Intercommunal d'Action Sociale et par le soutien à la Mission Locale, il s'agira de mobiliser la Collectivité de Corse et l'Etat, dont elle constate le désengagement, pour qu'ils exercent effectivement leurs compétences au service des habitants du territoire.

- **Pour s'adapter au contexte sanitaire**, elle devra accompagner l'évolution du marché immobilier vers de nouvelles formes d'habitat qui limitent la consommation foncière et l'étalement urbain tout en offrant à leurs occupants le confort auxquels ils aspirent après avoir été confrontés aux mesures de confinement. Elle s'appuiera sur les sentiers (Cuttoli-Corticchiato, Valle-di-Mezzana, Peri, Tavaco, Afa et bientôt Villanova et Sarrola-Carcopino, ...) et sur son schéma des activités de pleine nature pour offrir aux habitants et visiteurs des espaces de respiration et d'activités physiques. En développant les outils de Smart City, elle facilitera l'accès aux services pour tous, et rendra la ville plus facile à vivre.

- **Pour préparer le territoire aux conséquences du réchauffement climatique** (tempête Adrian d'octobre 2018, inondation de l'aéroport de décembre 2019, épisode pluvio-orageux localisé sur l'avenue Noël Franchini en juin 2020, derecho d'août 2022, ...), la CAPA prend en charge pleinement ses compétences en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et d'eaux pluviales urbaines. Dans le cadre de la Stratégie Locale du Risque Inondation, et dans la perspective de la prise en gestion des digues de l'aéroport, la CAPA a remis en état plusieurs ouvrages, réalise des bassins de rétention, et finalise le schéma directeur qui déterminera les investissements à venir.

Pour participer à son niveau à la limitation de la crise environnementale, la CAPA porte des projets de centrale hydroélectrique ou de photovoltaïque, pour diversifier les sources de production électrique. Elle fait évoluer ses flottes de véhicules vers des solutions électriques ou hybrides et a entamé l'adaptation de ses bâtiments pour limiter leur impact énergétique. Elle soutient la réalisation d'une unité de tri et de valorisation des déchets sur son territoire pour prévenir la survenance de nouvelles crises de déchets et réduire le coût de leur traitement. Dans l'attente, elle poursuit les actions destinées à limiter le tonnage de déchets destiné à l'enfouissement.

Le réchauffement climatique se manifeste également par des épisodes de sécheresse qui impacte la ressource en eau nécessaire aux besoins vitaux et à l'activité économique. Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable, la CAPA réalise les travaux nécessaires pour sécuriser la ressource, maintenir la qualité du réseau et réhabiliter les réservoirs. Pour lutter contre la pollution des sols, elle a développé des réseaux primaires le long des principaux axes routiers de son territoire afin de permettre la construction de nouveaux logements pour répondre au déficit en la matière, et pouvoir raccorder les constructions aux stations d'épuration en lieu et place des installations individuelles.

De nouveaux modes de déplacement et équipements (navette maritime, Aiaccina, téléporté, ascenseur urbain, pôle d'échange multimodal de Mezzana, futur parking de la Miséricorde) visent à réduire la production de gaz à effet de serre par les véhicules individuels.

263 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS JUSQU'EN 2027 POUR :

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2024 sera, pour la Direction de l'Aménagement de la CAPA, caractérisée par la concrétisation de plusieurs projets d'envergures étudiés durant les années précédentes.

Concrètement, en 2024, les projets et réalisations majeurs :

Le premier axe englobe la réalisation d'études d'aménagements cyclables afin de créer un réseau cyclable structurant sur le territoire de la CAPA et l'élaboration d'un préprogramme d'aménagement en entrée de ville d'Ajaccio afin d'améliorer la mobilité, l'espace public et l'attractivité de l'entrée de ville.

Le deuxième axe concerne les projets opérationnels confiés à la SPL Ametarra, mobilisant des ressources budgétaires importantes pour la mise en œuvre de projets d'aménagement stratégiques sur le territoire communautaire. Les initiatives urbaines à Saint-Joseph et Mezzana ciblent la mobilité, le développement économique, la création de parcs urbains végétalisés et le centre technique de tri des déchets.

- **Concession d'aménagement à Mezzana** : construction du PEM prévue en 2024, instruction de la DUP en 2024 en vue d'acquiescer les voies d'accès et parcelles limitrophes aux projets de la CAPA afin d'installer des équipements d'intérêts publics, création d'un centre de sur-tri et création d'une zone d'activité économique et un équipement de transformation, conditionnement et conservation des denrées alimentaires.

- **Convention de mandat à Saint-Joseph** : Livraison des travaux de renaturation du cours d'eau en 2023 (exutoire rénové, démolition maison du gardien, installation passerelle), attribution du marché de conception réalisation du parc urbain et parc relais en 2024, début des travaux fin 2024 du téléphérique reliant Saint-Joseph à Mezzavia en passant par le Stiletto.

L'HABITAT

La politique communautaire de l'habitat est déclinée à travers l'élaboration du troisième Programme Local d'Habitat. Avec une finalisation prévue en 2024, ce document stratégique fixera le cadre d'intervention de la collectivité.

La stratégie habitat se décline sur plusieurs segments qui visent :

- L'observation des marchés immobiliers pour affiner la connaissance des dynamiques locales,
- L'amélioration du bâti existant, dans une logique de rénovation énergétique des logements et d'accompagnement des ménages par la Maison de l'Habitat Durable,
- La mise en place d'un service d'information à l'attention des demandeurs de logement social.

LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ

Depuis plusieurs années, l'ambition de la CAPA est de favoriser les mobilités douces pour créer les conditions « du moins de déplacements en voiture individuelle, pour moins de pollution ».

Concrètement, en 2024, les projets et réalisations majeurs :

Améliorer l'offre de parcs relais

Le projet «pôle d'échanges Multimodal», inclus dans le Schéma d'Aménagement et de Développement Economique de la CAPA, est porté par la société publique locale (SPL) Ametarra.

Il permettra d'offrir à la zone d'activités de Mezzana, en cours de réalisation, l'attractivité et la dimension d'intermodalité dont le territoire a besoin.

Les objectifs de ce projet sont :

- L'augmentation des dessertes et des capacités de transport des navettes ferroviaires
- Une articulation repensée avec les bus urbains et les cars scolaires afin d'assurer une meilleure desserte des territoires ruraux et péri-urbains de la CAPA
- L'augmentation des possibilités de stationnement
- L'amélioration des liaisons piétonnes
- La création d'activités de commerce et de services de proximité adossés au pôle d'échanges.

Un aménagement de l'offre de service « parc relais » sera nécessaire durant les travaux du Téléporté Angelo, avec le retrait du parc relais de saint Joseph.

Etablir des coopérations avec les autres collectivités territoriales, autorités de transport et gestionnaires de voiries

La CAPA et les Chemins de Fer de la Corse (CFC) ont mis en place une convention d'intermodalité pour pouvoir prendre le train en gare de Mezzana, soit en laissant sa voiture sur le parc relais, soit en passant du bus (ou du car) au train. Ce partenariat a vocation à être maintenu et développé dans les prochaines années.

La Communauté d'Agglomération poursuivra en 2024 le partenariat engagé avec la Ville d'Ajaccio ainsi qu'avec l'ensemble des collectivités en qualité de gestionnaires de voiries.

Ce partenariat a pour but d'assurer la cohérence des travaux sur leurs infrastructures routières avec les orientations du PDU et la réservation des espaces nécessaires au développement des transports en commun et des modes actifs sur le territoire. Les études liées à l'aménagement de l'entrée de ville seront suivies dans ce cadre partenarial.

Développer des nouveaux modes de transport

- Le téléphérique urbain :

Après notification des principaux arrêtés de DUP, de cessibilité, de défrichement et l'obtention des permis de construire des gares du Stiletto et de Mezzavia, la phase conception a fait l'objet d'une réception avec réserves le 18 décembre 2023. A cette même date, la tranche relative à la réalisation a fait l'objet d'un ordre de service de début des travaux, lesquels ont débutés en janvier 2024.

La livraison de l'équipement est contractuellement arrêtée au 19 août 2025.

- La navette maritime :

La navette maritime Muvimare continuera à fonctionner en 2024. Ce projet qui constitue un succès populaire et technique bénéficiera d'une intégration plus poussée avec le reste du réseau urbain par son intégration dans le projet de billettique sans contact et la création de titre de transport intermodaux et interopérables. Les recettes commerciales 2023 ont permis d'atteindre un taux de couverture de 40%.

Améliorer l'accessibilité physique du réseau de transport

Améliorer l'attractivité du réseau par la priorité des bus aux feux tricolores et l'information des voyageurs.

Dématérialisation des moyens de paiement et billettique sans contact :

Dans le cadre de sa politique de modernisation, et en accord avec la Direction de la SPL Muvitarra et les organisations syndicales de ladite société, un nouveau système de billettique sans contact sera mis en œuvre au cours du second semestre 2024.

PROTECTION ET VALORISATION DU CADRE DE VIE

Accélérer la transition écologique, c'est aussi préserver la biodiversité, notre ressource en eau et en terres agricoles. C'est une politique énergétique qui limite les émissions de CO2 et développe les énergies renouvelables.

Concrètement, en 2024, les projets et réalisations majeurs :

Milieus naturels et aquatiques

Le SAGE ayant été approuvé par l'Assemblée de Corse en avril 2023, il s'agira d'entrer pleinement dans la mise en œuvre des différentes dispositions. Parallèlement à cette dimension de planification, il s'agira de poursuivre les actions engagées dans le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eaux de la basse vallée de la Gravona débutées en 2019 qui entrent dans le champ de la compétence GEMAPI. Enfin, dans la continuité de ses compétences et des actions qu'elle pilote, notamment en matière de SAGE et de site NATURA 2000, la CAPA élaborera un STERE (schéma territorial de restauration écologique).

Risques majeurs : La lutte contre les inondations et les risques technologiques

La prévention des inondations occupe une place croissante dans les actions mises en œuvre par la CAPA (Réalisation des bassins de rétention, études, sensibilisation du jeune public...).

Le plan d'actions, pour ce qui concerne la CAPA, comprend notamment les deux actions emblématiques suivantes :

- La CAPA anime la gouvernance qui est dédiée aux digues de la zone aéroportuaire de Campo dell'Oro. Cela a notamment permis de signer une convention quadripartite entre l'Etat, la CCIAS, la Collectivité de Corse et la CAPA cadrant la mise à disposition de l'ouvrage. Le dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement a été déposé auprès des services de l'état en aout 2023. Ce dossier repose sur l'Etudes De Dangers (EDD) et le Document d'Organisation Interne (DOI). La CAPA devrait donc reprendre la gestion de ces ouvrages dans le courant de l'année 2024.

- L'étude relative à la réhabilitation des carrières de Baleone et Piataniccia sera poursuivie et devrait être achevée à la fin de l'année 2024.

Mettre la transition énergétique au cœur des enjeux du territoire et veiller à la qualité de l'air

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial sera poursuivie. Suite à la réalisation de l'Etude de planification et de Programmation Énergétique (EPE) la CAPA a validé la mise en œuvre d'un plan de développement des énergies renouvelables. Le service « air, énergie, bruit » poursuivra le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 15 novembre 2021. Par ailleurs, la CAPA, en partenariat avec la commune de Peri poursuivra la réalisation de deux projets d'énergies renouvelables, la création d'une petite centrale hydroélectrique sur la Gravona et un champ photovoltaïque. Enfin, dans le cadre des missions de Qualitair Corse (mesure de la qualité de l'air, exploration des résultats, information des citoyens et des autorités), la CAPA accompagne par voie contractuelle l'action de l'association.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Relancer l'attractivité économique du Pays Ajaccien, accompagner la création d'entreprises, développer l'agriculture et l'artisanat, promouvoir les activités touristiques, des défis majeurs dans la crise actuelle que le Pays Ajaccien doit relever. Pour ce faire, la CAPA s'appuiera sur ses satellites :

- la SPL M3E qui s'est vue confier à compter du 1er avril 2018, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, l'hébergement économique et l'animation du tissu entrepreneurial
- l'Office Intercommunal du Tourisme (OIT) qui assure les missions de promotion touristique du territoire intercommunal.

Sur l'année 2024, l'action économique de la CAPA s'orientera donc vers :

Le financement d'études-diagnostic sur le territoire intercommunal : finalisation du schéma d'aménagement et de développement touristique et de la stratégie portant sur l'attractivité économique du territoire.

Le soutien à l'entrepreneuriat : mobilisation de moyens tout au long de la vie de l'entreprise en termes d'accueil, de sensibilisation, d'information, d'accompagnement, d'animation, de recueil et qualification du besoin et de soutien du porteur de projet...

Le développement d'une offre foncière et immobilière : recensement, maîtrise et valorisation du foncier économique présent sur l'intercommunalité ; Etat des lieux des ZAE en vue de leur requalification....

La participation de l'EPCI à l'ingénierie financière.

L'observation économique par la mise en place d'outils d'observation favorisant la récolte et l'interprétation de données économiques (abonnement pour la collecte de données économiques ; adhésions aux associations et réseaux de développement économique.

L'insertion par l'activité économique, économie sociale et solidaire, actions spécifiques dans les quartiers définis comme prioritaires par la Ville d'Ajaccio et plus généralement toutes actions visant à promouvoir l'insertion de publics en difficulté : poursuite du soutien aux acteurs de la création d'entreprises à travers un soutien financier à destination des acteurs de l'ESS mis en œuvre dans le cadre d'un appel à projets pluriannuel, afin d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi vers l'insertion par l'activité économique, voie privilégiée par les personnes en difficulté; élaboration du nouveau contrat de ville.

La mise en œuvre d'une politique coordonnée d'attractivité du territoire

Pour ce faire les actions suivantes seront portées :

- Soutien aux actions de la M3E et aux entreprises qui y sont implantées.
L'année 2024 permettra d'accroître la capacité d'accueil de la M3E afin de satisfaire à une demande toujours croissante des acteurs économiques cibles, compte tenu de l'installation de la M3E sur le site de Grossetti prévue à la mi-année 2024 ;
- Informations aux entreprises utiles à leur développement dispensées de façon coordonnée via Réseaux sociaux (CAPA Info Entreprises, M3E, CAPA, OIT, pages des partenaires institutionnels de la CAPA, ...),
- Communication ciblée et par l'organisation d'ateliers de sensibilisation thématiques (exemple : sensibilisation des entreprises aux risques Cyber prévues dans le cadre du Plan CyberCAPA ; Sensibilisation des entreprises au programme SEIZE, ...);
- Mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial et définition d'une marque territoriale pour favoriser la promotion de l'identité économique du territoire...

La mise en œuvre d'actions de parcours de publics cibles, pour l'augmentation des compétences en lien avec le besoin des entreprises du territoire : soutien à la mise en œuvre d'un Contrat d'étude prospective en vue de l'élaboration d'un plan d'actions pour répondre aux enjeux d'attractivité des métiers et améliorer les conditions de travail de l'ESS

Les actions de filières et/ou de secteurs jugées comme prioritaires pour le territoire :

- Numérique ;
- Mer et économie bleue ;
- Tourisme ;
- Economie de proximité (commerce de proximité, artisanat dont artisanat d'art, économie rurale, économie sociale et solidaire, etc, ...);
- Industrie et artisanat (agroalimentaire, énergie, aquaculture et pêche, BTP, industrie de la mer, etc.);
- Economie verte (développement durable, énergies nouvelles, excellence environnementale et économie circulaire).
- Economie de la culture, du patrimoine, du sport, de l'audiovisuel et du cinéma

ESPACES RURAUX ET AGRICOLES, VALORISATION DU TERRITOIRE

Le Schéma de Développement Agricole et Rural 2030, orientant les dépenses budgétaires de la direction, a été coconstruit avec les élus du territoire, les acteurs économiques du monde rural et les acteurs institutionnels. Ce n'est pas moins de 70 personnes qui ont été mobilisées lors des séminaires territoriaux qui se sont tenus à Peri et à Villanova respectivement le 22 juin et le 6 juillet dernier. Cette co-construction stratégique a permis de faire émerger 3 nouveaux enjeux à considérer sur le territoire communautaire à l'horizon 2030 :

- Enjeu 1 : Justice socio-spatiale
- Enjeu 2 : Changements globaux
- Enjeu 3 : Diversité et vivre ensemble

Le nouveau schéma nécessite d'associer les partenaires et la société civile dans une démarche participative. Il comporte également un accompagnement des communes en matière d'ingénierie pour un meilleur ancrage territorial.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les politiques de cohésion sociale de l'Agglomération que sont la politique de la ville et la prévention de la délinquance sont arrivées toutes deux à un moment charnière.

La première connaît la fin de son dispositif d'application, le contrat de ville, prévue pour la fin de l'année 2023 ; la deuxième, est à l'inverse, au début d'une nouvelle dynamique.

L'étude « diagnostic local de sécurité et prévention de la délinquance » menée en 2022 a permis d'élaborer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2023/2026.

En 2024, la réécriture du contrat de ville doit permettre d'innover dans la conception des outils financiers de la direction de la cohésion sociale.

Ainsi, il est proposé de lancer un appel à projets annuel et parallèlement de procéder à des conventions pluriannuelles sur des objectifs précis de la politique d'égalité des chances, à savoir :

- La réussite éducative et le soutien à la parentalité,
- La médiation numérique, sportive et culturelle dans les quartiers,
- La démocratisation de la culture scientifique et patrimoniale.

LES GRANDS PROJETS

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien mène une politique de travaux ambitieuse pour accompagner le développement du territoire, en accroître l'attractivité, et répondre aux besoins de ses habitants en matière de réseaux (eau potable, assainissement et pluvial) ou en matière d'aménagement spécifique en lien avec les compétences de l'intercommunalité

Poursuite des travaux de la future cité Grossetti

La future cité Grossetti a pour ambition d'accueillir en 2024, des services à haute valeur ajoutée et des conseils pour assurer l'accueil, l'installation, le bon développement des activités et des entreprises, et, de fait, des créations d'emplois. C'est un lieu de réseaux et d'échanges dont la fonction est également de créer des liens sociaux et économiques essentiels au bon développement du territoire. L'opération de travaux touche à son terme, le bâtiment principal sera livré en 2024. Par ailleurs un amphithéâtre à vocation pluridisciplinaire est en étude pour parfaire le caractère polyvalent la structure.

Création du siège du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2021 pour une attribution programmée en 2024. L'aménagement proposé devra, notamment, tenir compte de l'espace public réaménagé par la commune autour du baptistère San Ghjuvâ ainsi que sa proximité avec l'Hôtel Communautaire

Début des travaux de la Gendarmerie à Peri

Le lauréat du concours d'architecture, désigné fin 2023, procèdera aux premières études de conception dès 2024.

Modernisation du patrimoine immobilier

La CAPA dispose actuellement d'un centre technique occupé par la direction de l'environnement en charge de la collecte des déchets. Implantée sur Mezzavia, est aujourd'hui vieillissante et inadaptée et entraîne des coûts de fonctionnement importants.

L'intercommunalité a acquis une partie des locaux de la Sarl Fun Foot, en complément du foncier mitoyen déjà détenu. L'ensemble représente près de 2 hectares et autorise l'aménagement d'un nouveau centre technique communautaire qui intégrera des espaces administratifs et techniques accueillant les 130 agents de la Direction Environnement.

Cette acquisition permettra de disposer de locaux décents et de faire baisser les charges de fonctionnement de la Direction, tout en supprimant l'ancienne friche industrielle dite « Romolo ». Le travail de programmation a été initié en 2023. Il vise à préciser, à l'appui des conclusions de l'étude d'optimisation et en concertation avec les agents de la collecte, le programme architectural et technique du futur centre technique. Il autorisera également le lancement du concours d'architecture.

LE NUMÉRIQUE

En 2022, la DSIN a initié trois démarches structurantes pour le Système d'Information (SI) mutualisé :

- Gestion de la cybersécurité :
- Plan numérique territorial (PNT)
- Numérique responsable

Ces trois démarches aboutiront à l'établissement de plans d'actions qui seront à mener durant les trois années à venir.

ENVIRONNEMENT

En 2023 le budget gestion des déchets de la CAPA poursuit son évolution, qui repose principalement sur l'augmentation des coûts de transfert et de traitement et les coûts liés aux ressources humaines. Les dépenses courantes de fonctionnement propres à la Direction de l'environnement (hors contribution SYVADEC, RH, gestion du site de St Antoine, dotations diverses et étude d'optimisation) sont en baisse de 4,6 %. Concernant les dépenses d'investissement elles sont du même ordre qu'en 2022.

Les principales actions de l'année 2023 sont les suivantes :

- L'étude d'optimisation des collectes : choix d'une organisation et début de mise en œuvre
- La redevance spéciale incitative : poursuite du déploiement
- Les détournements des biodéchets de l'enfouissement
- Le Programme local de Prévention Le lancement des études pour la création du futur centre technique communautaire

EAU

Le contrat de concession est arrivé à mi-parcours fin 2023. La CAPA a pris l'attache d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour réaliser un bilan du contrat en 2023 et pour préparer la seconde partie.

Un avenant sera présenté en 2024. Il permettra notamment d'intégrer les installations construites depuis 2018 et d'ajuster les objectifs du concessionnaire pour les 6 années restantes.

Les premières opérations du nouveau schéma directeur intercommunal seront étudiées et des travaux mis en œuvre, notamment en vue de sécuriser l'alimentation du village de Sarrola Carcopino avec un maillage depuis la plaine. Le programme de réhabilitation des réservoirs se poursuivra ainsi que l'étude sur le puits de Baleone.

Une réflexion globale sur les ressources en eau du golfe d'Ajaccio sera réalisée avec l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC). Elle permettra de définir les solutions les plus opportunes pour sécuriser l'alimentation en eau (ressource alternative sur la Gravona, amélioration de celle du Prunelli...).

La régularisation de la prise d'eau d'Ocana fait partie de cette réflexion.

ASSAINISSEMENT

Comme en eau potable, le contrat de concession est arrivé à mi-parcours fin 2023. La CAPA a pris l'attache d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour réaliser un bilan du contrat à mi-parcours et préparer la seconde partie.

Un avenant sera présenté en 2024. Il permettra notamment d'intégrer les installations construites depuis 2018 et d'ajuster les objectifs du concessionnaire pour les 6 années restantes.

Les études et procédures réglementaires pour remettre en état la protection en enrochement de la station d'épuration des Sanguinaires, dégradé par les tempêtes, seront réalisés en 2024 en vue de réaliser les travaux en 2025.

Pour la partie réseaux, il conviendra de suivre la mise en service et le raccordement des nouveaux abonnés sur les réseaux principaux de la route de Calvi et de Bastia. La CAPA poursuivra également l'élaboration des récépissés de déclarations des abonnés assimilés domestiques et des arrêtés d'autorisation des abonnés industriels, notamment pour le secteur de Baléone.

Il conviendra de programmer les réseaux secondaires en prenant en compte différents critères tels que le coût, le nombre d'usagers concernés, l'urbanisation envisagée, la nature des sols, le bilan de fonctionnement des assainissements non collectifs, les attentes des usagers. - 85 - Version du 13 mars 2024

Des renouvellements de réseaux seront réalisés en tenant compte de leur vétusté et des programmes de voirie.

LES EAUX PLUVIALES

Les études du schéma directeur permettent de disposer d'un plan des réseaux qui est mis à jour progressivement sur le système d'information géographique (SIG) au fur et à mesure des interventions.

Le schéma directeur, dont les conclusions sont attendues début 2024, permettra de disposer d'un programme de travaux, d'un règlement et d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales nécessaires à l'élaboration ou la révision des PLU.

Le règlement constituera un support pour l'établissement des avis émis dans le cadre des demandes d'urbanisme.

S'agissant des travaux de la partie aval du ruisseau de la Madonnucia, les premières études de maîtrise d'œuvre seront lancées en 2024. En parallèle, la CAPA engagera les démarches pour maîtriser le foncier des réseaux et bassins à construire.

Des crédits sont également prévus pour effectuer les réparations courantes sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales.

Les extensions éventuelles de réseaux qui seront réalisées à leur demande pour permettre leur développement devront être financées à hauteur de 50 % par les communes.

ANALYSE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE : UNE GESTION ENCADRÉE

SOLVABILITÉ

Le budget général finance les compétences obligatoires et subventionne les budgets annexes de l'environnement et des transports.

Il possède une marge de manœuvre budgétaire très limitée.

Les deux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (SPIC) présentent de bons ratios financiers, leur épargne permettant d'afficher une excellente couverture du remboursement de leur dette.

EN BREF

Le taux d'épargne brute globalisé qui sera définitivement constaté au compte administratif de l'exercice devrait s'établir autour de 10,5 %, tandis que la capacité de désendettement devrait avoisiner les 5,25 ans, résultat de la politique d'investissement engagée par la CAPA. Une vigilance forte devra être maintenue dans les prochaines années, du fait de l'augmentation des dépenses de fonctionnement qu'engendreront la réalisation des investissements nécessaires au développement du territoire (coût de fonctionnement et d'entretien des équipements, frais financiers résultants des emprunts, ...), dans le contexte précédemment décrit de réduction des compensations et dotations de l'Etat.

GESTION DE LA DETTE

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien dispose au 31 décembre 2023 d'un encours de dette globalisée s'élevant à 75 937 343 euros composé de 54 contrats.

Le taux moyen des emprunts contractés est de 3,23 % pour une durée de vie résiduelle (durée restant avant extinction totale de la dette) de 15 ans et 9 mois.

La durée de vie moyenne qui exprime la durée moyenne nécessaire au remboursement du capital restant dû s'élève à 8 ans et 11 mois. Au niveau de la CAPA, le ratio de désendettement global constaté (ensemble des budgets) est de 6,21 en 2023, au-dessus de la moyenne constatée en 2021 pour les EPCI de même strate qui s'établissait à 4,9.

LES MARGES DE MANŒUVRE ET ORIENTATIONS

L'élaboration des budgets de la CAPA repose sur l'activation de 4 leviers à même de maintenir la capacité d'investissement de la collectivité :

- la maîtrise des dépenses (notamment de fonctionnement),
- l'optimisation des recettes,
- la réinterrogation des flux entre la CAPA et ses communes membres,
- l'assise de la fiscalité sur des recettes dynamiques.

LE LEVIER FISCAL

En détail, le panorama de la fiscalité ménage CAPA est actuellement le suivant :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Il sera proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter le taux de TFB en 2024.
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et la Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB). Il sera proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter le taux de TFNB en 2024
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB). Il sera proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter le taux de TFNB en 2024

Concernant la fiscalité économique, la répartition est la suivante :

- Contribution Économique Territoriale (CET) désormais exclusivement composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

EN BREF

Avec la suppression de la taxe d'habitation, puis celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'autonomie fiscale de la CAPA s'est considérablement réduite.

A cette fiscalité s'ajoutent la Taxe de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui pèse à la fois sur les ménages et les entreprises, ainsi que le Versement Mobilité (VM) qui est aujourd'hui à son taux plafond.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Il sera proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter les taux de TEOM en 2024, et d'appliquer les taux pratiqués par la communauté de communes du Celavu-Prunelli pour les usagers du territoire communautaire qu'elle collecte, plafonnés au taux en vigueur sur la CAPA.

Les surtaxes eau et assainissement

Comme cela avait été annoncé lors du débat d'orientations budgétaires pour 2022, pour maintenir l'équilibre des sections de fonctionnement des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et préserver leur équilibre budgétaire, ainsi que leur solvabilité avec une capacité de désendettement inférieure à 20 ans dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, il est nécessaire d'augmenter comme suit les tarifs des parts communautaires :

- Assainissement : + 0,0 %
- Eau potable : + 5,0 %

Conjuguée à l'évolution des parts CAPA, une facture d'eau moyenne de 120 m³ se traduira ainsi par une augmentation annuelle de 25,20 € (20,00 € au titre du délégataire, 2,68 € au titre de la CAPA et 1,99 € au titre de l'Agence de l'Eau).

La taxe Gemapi :

Pour faire face aux dépenses liées à l'exercice de la compétence, et notamment la réalisation de bassins de rétention, il sera proposé de porter à 1 916 k€ le produit 2024 de la taxe GEMAPI, soit 21,29 € par habitant.

La taxe de séjour :

Depuis le 1er janvier 2022, la taxe de séjour est perçue sur toute l'année civile (en lieu et place du 1er avril au 31 octobre).

Il apparaît envisageable pour 2024 d'escompter un niveau de taxe de séjour en hausse, dans la continuité des modalités appliquées depuis 2022 et à la lumière notamment de l'actualisation des tarifs de taxe de séjour votée par l'assemblée délibérante dans sa séance du 22 juin 2023, actant les tarifs plafonds pour l'ensemble des hébergements classés à compter du 1er janvier 2024.

Il sera proposé au conseil communautaire d'inscrire une taxe de séjour à hauteur de 1,35 M€ en faveur de l'Office intercommunal du tourisme et 150 k€ en faveur de l'Agence du Tourisme de la Corse au titre de la taxe additionnelle.

Le versement mobilité

Le versement mobilité (ex-versement transport) est prélevé sur les entreprises de 11 salariés et plus. Après avoir connu une progression constante depuis son instauration en 2013 (accélérée notamment par les augmentations successives de son taux pour atteindre le plafond maximal autorisé par la réglementation de 1,1 %), son produit avait fortement diminué en 2019, accusant une perte de plus de 600 k€. Il a désormais retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire.

On notera en outre que, suite à un changement de réglementation, l'URSSAF reverse désormais 75 % des créances des entreprises assujetties. Cela a conduit au versement exceptionnel de 1,6 M€ supplémentaires en 2022 au titre des créances impayées constatés depuis 2018. La dynamique engendrée par cette modification législative s'est poursuivie en 2023, se traduisant par une augmentation de près de 12% du versement mobilité constaté au 31 décembre de l'année.

En l'état actuel de la structure budgétaire du budget annexe des transports, le produit du versement mobilité permet de couvrir le contrat d'obligation de service public avec la SPL Muvitarra et son actualisation, et une part limitée de la mise en œuvre de la navette maritime entre Porticcio et Ajaccio. Il est resté insuffisant pour financer les autres dépenses du budget des transports que sont le service des Aiaccina, les compensations tarifaires qui permettent aux usagers des transports publics ajacciens d'emprunter les Chemins de Fer de la Corse jusqu'à Mezzana, les charges de personnels, ... rendant nécessaire une participation du budget principal via une subvention d'équilibre.

Pour l'exercice 2024, il sera proposé à titre prudentiel une recette prévisionnelle de 9,8 M€, correspondant à une évolution de 2 % du produit perçu au titre de l'exercice 2023.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le produit de CFE a connu une baisse de 600 k€ en 2021 par rapport à 2020 en lien notamment avec les effets de la crise sanitaire, puis une hausse de 123 k€ en 2022 par rapport à 2021 (+ 3,9 %).

Le produit a connu en 2023 une hausse de 10 % par rapport à 2022, soit une augmentation de 385 k€.

Si le produit reste inférieur à celui de 2020, c'est à cause de l'abattement industriel de 50 % entré en vigueur en 2021, qui est compensé par l'Etat (760 k€ en 2023).

Pour 2024, il sera projeté une inscription de 4,15 M€ établie à partir des bases définitives notifiées en 2023.

LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La maîtrise des dépenses continuera d'orienter les décisions politiques et mobiliser l'ensemble des services pour les prochaines années.

Tenant compte de la dynamique engagée par la CAPA pour investir ses compétences de développement et intégrer ses nouvelles compétences d'une part, et pour préserver ses marges de manœuvres budgétaires d'autre part, il est proposé de tendre vers une évolution des dépenses de fonctionnement sous la barre des 2 % à périmètre constant qu'il est proposé de tendre vers une évolution des dépenses de fonctionnement sous la barre des 2 % à périmètre constant (soit - 0,50 % en deçà de l'inflation prévisionnelle).

UNE PROGRESSION MAÎTRISÉE DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale est appelée à progresser de + 11,6 % par rapport au BP 2023 (+ 9,7 % par rapport au CA 2023 prévisionnel).

Pour préserver les marges de manœuvres budgétaires tout en permettant l'exercice des compétences communautaires, les nouveaux recrutements seront limités au strict nécessaire, et une attention particulière devra également être portée pour limiter le recours aux emplois saisonniers et contractuels.

La réflexion portée par la Direction Générale des Services pour réinterroger l'organisation générale des services amorcée en 2022, se poursuivra en 2024.

EN BREF

Pour préserver les marges de manœuvres budgétaires tout en permettant l'exercice des compétences communautaires, les nouveaux recrutements seront limités au strict nécessaire, et une attention particulière devra également être portée pour limiter le recours aux emplois saisonniers et contractuels.

La réflexion portée par la Direction Générale des Services pour réinterroger l'organisation générale des services amorcée en 2022, se poursuivra en 2024.

L'OPTIMISATION DES RECETTES

Pour mettre en œuvre ses compétences et participer au développement du territoire, il est impératif que la Communauté d'Agglomération optimise ses recettes. Le travail engagé depuis la constitution d'un service dédié aux financements extérieurs participe de cet engagement et devra être renforcé.

EN BREF

Les objectifs sont de :

- **Mobiliser l'ensemble des dispositifs** (Au cours des années précédentes, la CAPA a su s'inscrire dans les différents dispositifs (Investissement Territorial Intégré, contrats de ville et de ruralité, convention Action Cœur de Ville, ...). Pour financer les projets structurants pour le territoire, elle devra s'inscrire pleinement dans les dispositifs existants et à venir).

- **Poursuivre le travail d'optimisation des bases fiscales** (ce dispositif est principalement construit autour de 3 piliers : l'assistance aux communes dans les démarches administratives fiscales, l'actualisation de l'évaluation fiscale des constructions existantes (valeur des biens, déclaration de travaux...) et la récupération des locaux considérés à tort comme vacants dans les fichiers de taxation). A l'heure actuelle, les communes de Valle-di-Mezzana, Tavaco, Appietto, Peri ont bénéficié de ce dispositif. Elles ont été rejointes par Sarrola-Carcopino en 2022, puis par Alata (avec un travail en cours), suivront Afa, Cuttoli Corticchiato et Villanova pour une clôture définitive programmée des travaux d'actualisation bases fiscales communautaires dans le courant du premier semestre 2025.

- **Impliquer les communes dans l'extension des réseaux « Eaux pluviales urbaines »** (Pour permettre la mise en œuvre de la compétence « Eaux pluviales urbaines » qui ne s'accompagne pas d'un transfert de fiscalité mais uniquement de la réfaction d'attribution de compensation qui sera fixée par la CLECT et restera définitive et invariable, le conseil communautaire a décidé en 2021 que les extensions de réseau sollicitées par les communes seront en partie financées par elles dans le cadre du versement d'un fonds de concours).

L'INTERROGATION DES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

La CAPA reverse à ses communes membres une attribution de compensation, une dotation de solidarité communautaire, ainsi qu'un fonds de concours versé à la ville au titre des équipements de rayonnement communautaire

En 2024, la CLECT sera appelée à se prononcer sur le transfert de charge consécutifs au transfert des « Eaux pluviales urbaines ».



CONTACT: Lydie Hartmann 06 63 09 34 26 - e-mail: l.hartmann@ca-ajaccien.fr